



Paris, le 27 novembre 2013

## Journée nationale de l'Ordre des pharmaciens 2013 :

### Recommandation de DPC pour les soins de premier recours

---

Les pharmaciens se sont réunis, le 21 novembre, à la Maison de la Chimie à l'occasion de la Journée de l'Ordre. Temps fort pour la profession, ce fut l'occasion pour Isabelle Adenot, président du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, de mettre l'emphase sur les soins de premiers recours et de présenter le premier élément d'un programme Qualité consacré à ce sujet : une recommandation de DPC (Développement Professionnel Continu).

#### Les pharmaciens acteurs clé des soins de premiers recours

Les pharmaciens sont reconnus dans le code de la santé publique comme des **acteurs de premier recours**. De fait, professionnels de santé accessibles 7 jours sur 7 sans rendez-vous, ils consacrent beaucoup de temps à la population pour, selon les cas, reconforter, panser, orienter vers d'autres professionnels de santé ou conseiller des médicaments à prescription facultative.

Face aux services d'urgences médicales débordés, aux déserts médicaux et aux difficultés d'accès aux soins, **le public fait appel de façon croissante à ce service de premier recours**, qui devient plus que jamais essentiel dans le système de santé français.

#### Premiers recours, une priorité ordinale

La qualité des soins de premier recours est une priorité pour les pharmaciens. Conformément à ses missions, l'Ordre s'engage donc à leur côté en créant des outils comme par exemple :

- des Recommandations relatives à l'**Accueil Pharmaceutique du Patient Sans Ordonnance** (APPSO : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Communications/Rapports-Publications-ordinales/Accueil-pharmaceutique-des-patients-sans-ordonnance>),
- le site **Evaluation Qualité Officine** (EQO : [www.eqo.fr](http://www.eqo.fr)) qui permet aux pharmaciens de s'autoévaluer.

## Les soins de premiers recours au cœur d'un ambitieux programme Qualité

A l'occasion de la Journée de l'Ordre 2013, Isabelle Adenot rappelant que « la profession est collectivement efficace, fidèle à ses valeurs et au service quotidien de la santé publique et des patients. » a rendu publiques des « Recommandations pour l'organisation de programmes de Développement Professionnel Continu spécifiques aux soins de 1ers recours ».

Celles-ci constituent le premier élément d'un programme « Qualité des soins de premier recours » qui sera déployé en 2014.

Pour rappel, les pharmaciens sont soumis à l'obligation annuelle de suivre un programme de Développement Professionnel Continu (DPC). L'Ordre contrôle annuellement le suivi de cette obligation et se félicite que ce soit **les pharmaciens, parmi tous les professionnels de santé, qui suivent le plus les programmes de DPC.**

Il a souhaité à travers ces recommandations que les soins de premiers recours occupent une place particulière dans les programmes de formation, à l'image de la réalité professionnelle.

### A propos de l'Ordre national des pharmaciens

L'Ordre national des pharmaciens est l'institution qui regroupe tous les pharmaciens exerçant leur art en France Métropole ou dans les départements et collectivités d'Outre-mer.

Il est chargé par la loi de remplir des missions de service public. Ces missions fixées par le Code de la santé publique (article L.4231-1) sont :

- d'assurer le respect des devoirs professionnels ;
- d'assurer la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession ;
- de veiller à la compétence des pharmaciens ;
- de contribuer à promouvoir la santé publique et la qualité des soins, notamment la sécurité des actes professionnels.

Le Conseil national de l'Ordre des pharmaciens est le défenseur de la légalité et de la moralité professionnelle (article L.4231-2 du Code la santé publique).

Il est qualifié pour représenter, dans son domaine d'activité, la pharmacie auprès des autorités publiques et des organismes d'assistance. Il peut, devant toutes les juridictions, exercer tous les droits réservés à la partie civile relativement aux faits portant un préjudice direct ou indirect à l'intérêt collectif de la profession pharmaceutique.

Il organise la mise en œuvre du Dossier Pharmaceutique.

#### CONTACTS

##### Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Anne-Laure Berthomieu

[aberthomieu@ordre.pharmacien.fr](mailto:aberthomieu@ordre.pharmacien.fr)

Tél : 01 56 21 35 90

##### Presse&Papiers

Catherine Gros – Sophie Matos

[catherine.gros@prpa.fr](mailto:catherine.gros@prpa.fr)

[sophie.matos@prpa.fr](mailto:sophie.matos@prpa.fr)

Tél : 01 77 35 60 98